

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU 26 AVRIL 2007

Le vingt-six du mois d'avril à 20 H 00, en suite d'une convocation adressée régulièrement par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
 MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER. RENARD, Echevins ;
 MM SCHOLLAERT. JEANMART. Mme ROOBAERT. MM. ROSSAY. LECHENE.
 FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. Mmes DAVID. DECORT. M. LIEDS. Mme
 SAUVAGE. MM. GAILLY. PAUL. Mme SMETS. M. BAILLEUX. Mmes
 DUPONT. CORBISIER. GOREZ. Conseillers Communaux
 M. Philippe Du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absents et excusés : Madame MATTON, Présidente du C.P.A.S.
 Monsieur CORDIER, Conseiller Communal.

Monsieur le Conseiller DE SMET entrera en cours de séance.

A 20 H 05, Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance publique.

L'Assemblée aborde l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

- 1 FABRIQUE D'EGLISE DE L'ENTITE**
 A Fabrique d'Eglise St Martin de Steenkerque
Dépenses urgentes et imprévisibles
Travaux de réparation de la cheminée de la chaufferie de l'Eglise
Délibération du Conseil de Fabrique du 31 mars 2007 - Avis à émettre
 Cf délibé
- B Fabriques d'Eglises de l'entité -
Compte de l'exercice 2006 - Avis à émettre
 Cf délibé
- C Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque - Budget de l'exercice 2007-
Modification budgétaire n° 1 - Avis à émettre
 Cf délibé

Monsieur le Conseiller DE SMET entre en séance

C C 26 avril 2007

D ~~Eglise Protestante d'Ecaussinnes - Budget de l'exercice 2007-
Avis à émettre~~

Cf délibé

2 **FINANCES COMMUNALES**

A ~~Impositions communales~~

~~Taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non
adressés~~

~~Modification~~

~~Monsieur le Président : à la demande du journal « Dimanche », nous vous
proposons d'exonérer les publications provenant d'A.S.B.L. politique,
philosophique ou religieuse.~~

~~Monsieur le Conseiller DE SMET : je souhaiterais que, après A.S.B.L on
indique ou « assimilé » car certaines associations ne sont pas constituées
sous cette forme juridique.~~

~~Par ailleurs, il me semble que nous devrions exclure de cette exonération,
les documents provenant de partis politiques non démocratiques.~~

~~Monsieur le Conseiller Manzini : nous sommes également d'accord à
condition toutefois que l'on n'exonère pas les publications entourées d'un
film plastique.~~

~~Et l'Assemblée unanime d'approuver toutes ces propositions.~~

Cf délibé

B ~~Régie Foncière Communale~~

~~Compte et état de recettes et dépenses pour l'exercice 2006 - Approbation~~

Cf délibé

C ~~Budget de l'exercice 2007 - Arrêté d'approbation~~

~~Le Conseil Communal prend note de l'Arrêté d'approbation du Conseil
Provincial.~~

- D ~~Octroi de subventions~~
~~Bilan et compte 2006 de l'A.S.B.L. Braine Sports - Approbation.~~
~~Monsieur le Président~~ : j'ai un gros souci pour cette présentation.
 Tout d'abord au point de vue forme, nous avons constaté qu'il n'y avait eu qu'une seule vérificatrice au compte, Annka DE COOMAN n'ayant pas voulu signer le document.
 Ensuite au niveau du fonds : à cause de problèmes structurels on constate depuis plusieurs années les déficits cumulés de cette A.S.B.L.
 Le nouveau Conseil d'Administration devrait se prononcer bientôt pour résoudre ces questions.
 Je vous propose donc que nous renvoyons ce document à l'A.S.B.L. en ne l'approuvant pas comme tel.

~~Monsieur le Conseiller Bailleux~~ : la dotation communale à l'A.S.B.L. Braine Sports est quand même de 79.000 €.
 Quant on voit qu'elle termine en déficit de 36.000 €, je trouve que cette comptabilité est un peu légère.

Et l'Assemblée unanime de décider de demander au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. d'utiliser, à l'avenir, un programme comptable de qualité.

- E ~~Zone de Police - Budget de l'exercice 2007 - Dotation~~
~~Approbation~~

Cf délibé

3 ~~REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE~~

- A ~~Circulation routière - Sécurité au carrefour Torine~~
~~Décision~~

~~Monsieur le Conseiller JEANMART~~ : vous vous souviendrez que nous avons déjà examiné cette proposition antérieurement.
 A l'époque, nous avons demandé une réflexion pour tenir compte des flux de circulation. Il y a en effet un risque important d'envoyer la circulation venant de Ronquières vers la R.N. 533.

~~Monsieur l'Echevin RENARD~~ : il faudrait aussi régler le problème du sens interdit devant Torine.

~~Monsieur le Conseiller BAILLEUX~~ : c'est bien de vouloir tout globaliser. De trouver une solution pour l'ensemble des problèmes de circulation sur Braine-le-Comte mais vous avez eu 18 ans pour y réfléchir !.

~~Monsieur le Conseiller MANZINI~~ : le sens unique ne va pas réduire la vitesse de passage à l'endroit.

~~Monsieur le Président~~ : il est clair que si le M.E.T. avait accepté, comme je l'avait demandé, de mettre un rond-point à l'endroit cela aurait résolu le problème.

Mais, puisque nous devons nous contenter de ce qui a été mal aménagé, il faut trouver une solution au manque de visibilité flagrant quant on aborde ce carrefour venant du Flinchaux.

Faisons un test de la nouvelle mesure préconisée pendant six mois.
Nous verrons bien ce qu'il en est.

Le sens unique qui a été judicieusement proposé vers la montée n'augmentera pas la vitesse, en tout cas nettement moins que si nous l'avions autorisé dans l'autre sens.

~~Monsieur le Conseiller DE SMET~~ : s'il y a un sens unique, pourquoi ne pas autoriser la circulation dans les deux sens pour les cyclistes ?

~~Monsieur le Conseiller LECHENE~~ : a cet endroit, la route est en très mauvais état, il n'est pas agréable d'y rouler à vélo.

~~Monsieur le Conseiller JEANMART~~ : je maintiens qu'il est extrêmement dangereux d'arriver sur la R.N. 533 venant du Chemin Royal.
Vous devriez à tout le moins poser des miroirs.
Nous nous abstiendrons donc sur votre proposition.

~~Monsieur l'Echevin CANART~~ : il devrait être possible d'améliorer la visibilité dans ce carrefour.

On passe alors au vote.

L'amendement concernant le sens cycliste autorisé dans les deux sens est alors adopté par 20 voix pour les Conseillers MANZINI. CORBISIER. ROOBAERT. JEANMART. DECORT et DAVID s'étant abstenus.

L'instauration du sens unique est quant à lui adopté par les 19 conseillers M.R. et P.S. présents.
Les 2 Conseillers Ecolo ayant voté contre et les 5 Conseillers I.C. s'étant abstenus.

Cf délibé

C C 26 avril 2007

B ~~Sécurisation aux abords de l'immeuble 88 rue des Aulnois à Hennuyères~~

~~Décision~~

~~Monsieur le Conseiller JEANMART~~ : il y a le même problème dans cette rue à 5 autres endroits. La mesure préconisée ne changera rien. Placez seulement le miroir. Mais ne réduisez pas la largeur de la route S.V.P.

~~Monsieur le Président~~ : si l'on rétrécit la largeur de la route, cela diminuera la vitesse.

Nous pourrions également faire un test.

~~Monsieur le Conseiller JEANMART~~ : si l'on place le rétrécisseur préconisé, cela accentuera le danger pour les piétons qui passent de l'autre côté.

~~Monsieur le Président~~ : nous allons redemander un avis à Monsieur l'Inspecteur Principal Janssens et à Monsieur Duhot du Ministère des Communications.

Cette question sera réexaminée lors d'un prochain Conseil.

C ~~Ordonnance de Police du Bourgmestre du 30 mars 2007 - Ratification
Déclaration des chiens de races potentiellement dangereuses .~~

~~Monsieur le Président~~ : suite aux incidents dramatiques que nous avons connus, il fallait prendre des mesures.

Dans une première phase, j'ai donc décidé d'inviter les propriétaires des 13 races de chiens potentiellement dangereux à venir se présenter à la Commune .

C'est chose faite. Dès le 1^{er} mai, nous adresserons un rappel aux propriétaires des chiens non inscrits.

Dans une deuxième phase, je souhaitais interdire purement et simplement ces chiens mais le risque est grand de voir cette décision cassée ultérieurement. (comme cela s'est déjà produit lors d'une décision similaire que nous avons pris, il y a quelques années).

Le but n'est pas de contrarier nos citoyens mais bien de tenter au maximum de limiter le risque d'accidents.

C'est pourquoi dès que nous aurons recensé tous les chiens, des races concernées, il y aura un contrôle systématique par le maître chien de notre zone de Police. L' intéressé se rendra sur place pour vérifier les conditions dans lesquelles les chiens sont détenus notamment si les enclos sont solides et si les clôtures sont en bon état.

Les détenteurs de ces chiens devront également fournir :

- le carnet de vaccination qui prouvera que ces chiens sont correctement vaccinés ;
- la preuve qu'ils sont identifiés par une puce électronique ;
- un numéro de téléphone du maître et, en cas de vacance de ce dernier, le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable du chien si ce dernier ne reste pas à la maison ;
- la preuve que le propriétaire est bien assuré en responsabilité civile pour les dommages que le chien pourrait provoquer ;
- la preuve de la capacité du maître à maîtriser son chien avec éventuellement un certificat établi par un club de dressage agréé par le St Hubert Club ;
- enfin un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs exempt de condamnation.

D'autres communes et villes voisines vont faire comme nous : Le Roeulx, Soignies, Ecaussinnes, Morlanwelz, Binche et Chièvres ont déjà pris contact avec Monsieur le Secrétaire Communal pour obtenir une copie de l'ordonnance de police que je vous demande aujourd'hui de ratifier.

~~Monsieur le Conseiller MANZINI~~ : je pense effectivement que nous pouvons ratifier cette ordonnance mais j'insiste sur le fait que c'est souvent le maître qui est dangereux, pas le chien !.

Je me demande également sur quelle base juridique vous allez exiger la production d'un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs.

~~Monsieur le Président~~ : le Conseil Communal est compétent pour prendre des règlements de police à portée communale.

~~Madame la Conseillère Roobaert~~ : effectivement, nous pourrions considérer qu'il s'agit d'une atteinte à la vie privée.

En outre, ce n'est pas parce que vous avez été condamné que vous ne savez pas tenir votre chien.

C C 26 avril 2007

~~Monsieur Le Conseiller Bailleux~~ : il est clair que certains propriétaires utilisent leur chien comme des armes.

~~Monsieur L'Echevin Vastersaegher~~ : nous devons agir dans le cadre du principe de précaution.
Si le maître est incapable de contrôler son chien, il faut le faire dresser.

~~Monsieur Le Conseiller DE SMET~~ : je crois que nous devons surtout prendre une mesure préventive.
Il faudra également vérifier le caractère récurrent de la mesure concernant l'assurance.
Vous pouvez en effet être assuré aujourd'hui et plus demain.
Il faudrait donc faire une vérification annuelle.

Je préconise donc que la liste des chiens dangereux figure dans un registre qui devrait être mis à jour régulièrement.
En ce qui concerne le second maître, il est clair qu'à chaque départ, il faudra prévenir pour signaler le nom de la personne qui garde le chien si ce dernier ne reste pas dans la maison.

~~Monsieur Le Conseiller MANZINI~~ : restons prudents en matière, n'allons pas au-delà du niveau de compétence qui est le nôtre.

~~Monsieur Le Conseiller SCHOLLAERT~~ : peut-être pourrions-nous demander à l'Union des Villes et Communes son avis sur notre projet de règlement ?

~~Monsieur Le Président~~ : le problème étant réel à Braine-le-Comte, il fallait prendre des mesures à Braine-le-Comte.

Pour ce qui concerne la vérification des contrats d'assurance, je retiens la proposition du Conseiller DE SMET, de tenir un registre « permanent ».

Nous pourrions même, comme pour la responsabilité objective des tenanciers d'établissements Horeca, demander aux Compagnies d'Assurances de nous avertir lorsque le contrat n'est plus d'actualité.

Il faudra également que nous réfléchissions au moyen d'intégrer ces nouvelles dispositions dans le règlement général de police qui est commun à la zone de la Haute Senne.

Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

Cf délibé

C C 26 avril 2007

4 **PATRIMOINE COMMUNAL**

~~Constitution d'un bail emphytéotique sur un terrain rue Moucheron au profit de la Société Haute Senne Logement~~

~~Décision~~

~~Monsieur le Conseiller SCHOLLAERT : 99 ans c'est long.~~

~~Pourquoi pas 27 ans ?~~

~~Monsieur le Président : la Société Wallonne du Logement impose des baux emphytéotiques de 99 ans.~~

~~Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :~~

~~Cf délibé~~

5 **TRAVAUX COMMUNAUX**

~~Reconnaissance de l'assiette du chemin de passage (ruelle St Roch) reliant la rue de Mons et la rue de France comme voie publique - Décision.~~

~~Cf délibé~~

6 **LOI DU 23 DECEMBRE 1993 SUR LES MARCHES PUBLICS**

A ~~Acquisition de chalets en bois démontables - Décision et choix du mode de passation du marché.~~

~~Cf délibé~~

B ~~Acquisition de P.C. destinés aux services administratifs~~

~~Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.~~

~~Monsieur le Conseiller SCHOLLAERT : où en est-on dans la gestion des logiciels « courrier » et « collègue » ?~~

~~Monsieur l'Echevin DAYE : une réflexion est en cours.~~

~~Et l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :~~

~~Cf délibé~~

C C 26 avril 2007

- C ~~Participation à la Centrale d'Achats d'énergie I.P.F.H.
Marché pour le gaz pour l'ensemble des points de fourniture
Décision du Collège Communal du 26 février 2007
Ratification~~

Cf délibé

- D ~~Participation à la Centrale d'Achats d'énergie Sedifin
Marché pour l'électricité pour l'ensemble des points de fourniture
Décision~~

Cf délibé

L'urgence est alors déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant ne figurant pas à l'ordre du jour de la présente réunion :

- E ~~Acquisition de vasques pour l'embellissement de la rue de la Station et de la Place Branquart. Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.~~

Cf délibé

- 7 ~~**AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPILOI (APE) - Décret du 25 avril 2002**
Secteur des « Pouvoirs locaux »
Cession de points à la zone de Police Haute Senne
Décision.~~

Cf délibé

- 8 ~~**SEANCE DU 22 MARS 2007**
Procès-verbal - Approbation.
Après avoir tenu compte des remarques émises, le procès-verbal précité est adopté.~~

C C 26 avril 2007

9 Interpellations de conseillers communaux

Le Collège Communal répond alors aux interpellations suivantes :

A Interpellation de Madame la Conseillère DECORT

- Rue du Tunnel

B Interpellations du 25 avril 2007 des Conseillers MANZINI et CORBISIER

- nuisances sonores provoquées par les quads, motos et autres engins à moteurs ;
- sur la crèche d'Hennuyères, insalubrité du bâtiment de la cure ;
- le suivi après le décès de Yannick

C Interpellations du 25 avril 2007 de Madame la Conseillère ROOBAERT :

- le port de l'écharpe mayoral et la situation à la Maison des Jeunes.

10 INFORMATIONS

Monsieur le Bourgmestre signale à l'Assemblée que la réunion commune du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale se tiendra le 28 juin prochain à 20 H 00.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS**11 PERSONNEL ADMINISTRATIF COMMUNAL**

~~Mise en disponibilité pour cause de maladie~~
 Cas de Monsieur Bernard Willot
 Décision

Cf délibé

12 MAISON DE L'EMPLOI

~~Désignation du représentant du Bourgmestre~~
 Décision

Le Conseil Communal désigne Madame l'Echevine Thibaut pour remplacer Monsieur le Bourgmestre à la Maison de l'Emploi.
 Il adopte la résolution suivante :

Cf délibé

13 BRAINE SPORTS -

~~Remplacement d'un membre désigné par le Conseil Communal pour siéger au Conseil d'Administration.~~

Pour remplacer Monsieur Didier Laquaye, démissionnaire, les Membres du Conseil désignent Monsieur l'Echevin DAYE.

Ils adoptent la résolution suivante :

Cf délibé

14 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL**A Nomination d'institutrices primaires**

Etant personnellement intéressé, Monsieur le Secrétaire Communal quitte la salle aux délibérations.

Il est momentanément remplacé par la plus jeune des conseillers communaux : Madame Lindsay GOREZ

Cf délibé

Monsieur le Secrétaire Communal rentre en séance.

**B Démision du Directeur de l'école fondamentale d'Hennuyères
Admission à la pension**

Cf délibé

15 ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE - PERSONNEL**A Démision d'un chargé de cours**

Admission à la pension

Cf délibé

**B Désignation à titre temporaire d'un professeur de néerlandais
Décision.**

Cf délibé

16 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

Démission d'un professeur de danse classique
Admission à la pension

Cf délibé

17 ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE - MEMBRES DE LA C.C.A.

Désignation

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communal désignent Madame la Conseillère Sandrine Sauvage, en qualité de Présidente de la Commission en question, les 3 membres effectifs de cette Commission seront pour le M.R. Madame Cécile Beaudenhorst , pour le P.S : Monsieur l'Echevin Fievez et pour les I.C. Madame la Conseillère David.

Les suppléants en seront pour le P.S. Madame la Conseillère Karina DECORT, pour les I.C. Monsieur Antoine PARIDAENS et pour le M.R. un membre à désigner par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 40.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,
(s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,
(s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX

C C 26 avril 2007